

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - Nom du produit : **SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40**
 - UFI: D3D1-8089-V006-WY2K
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation** : Huile de graissage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur** :
Hermann Hartje KG
Deichstraße 120-122
D-27318 Hoya
Tel.: +49 4251/811-40
Fax: +49 4251/811-179
E-Mail: moto@hartje.de
Website: www.hartje.de
 - **Service chargé des renseignements** : Gestion des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 - Tel. +49 (4251) - 811 40
(horaires de bureau 9:00 - 16:00)
 - ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 - Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 - ANGERS: 02 41 48 21 21
 - BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 - LILLE: 0800 59 59 59
 - LYON: 04 72 11 69 11
 - MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 - NANCY: 03 83 22 50 50
 - PARIS: 01 40 05 48 48
 - STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 - TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Indications complémentaires** :
Le texte complet des éléments de classification et d'étiquetage mentionnés figure à la rubrique 16.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Indications complémentaires :

EUH208 Contient Acide benzènesulfonique, méthyl-, dérivés alkylés mono-C20-24-branchés, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description :

Mélange des substances mentionnées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non soumis à déclaration.

Composants contribuant aux dangers :

CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index : 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-2119484627-25-X	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	25 - 100%
CAS: 68784-31-6 EINECS: 272-238-5 Reg.nr.: 01-2119657973-23-X	ZnDTP ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	≥ 1 - < 2,5%
CAS: 722503-68-6 Numéro CE : 682-816-2	Acide benzènesulfonique, méthyl-, dérivés alkylés mono-C20-24-branchés, sels de calcium ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 4, H413	≥ 0,1 - < 1%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Indications générales :

En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement des vêtements sales ou imprégnés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 2)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Autoprotection du secouriste d'urgence

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

· **après contact avec les yeux** :

Rincez les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant les paupières ouvertes. Si nécessaire et dans la mesure du possible, retirez les lentilles de contact. Poursuivez le rinçage. Consultez immédiatement un médecin.

Protéger l'oeil intact

· **après ingestion** :

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin** :

Le traitement doit dépendre des symptômes et être orienté sur l'atténuation des effets.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction** :

CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants au jet d'eau pulvérisée ou avec de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité** :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· **Pour les non-secouristes**

Eviter le contact avec le produit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 3)

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.

· **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.

En cas de pénétration de quantités importantes dans le sol/les canalisations/les eaux, avertir les autorités.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Manipulation :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker que dans des récipients appropriés (par exemple, des récipients agréés pour le transport de marchandises dangereuses).

· **Indications concernant le stockage commun :**

Tenir à l'écart des matériaux fortement acides ou alcalins et des agents oxydants.

Stockier à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,74 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	0,97 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2,73 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	5,58 mg/m ³ (homme)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 4)

CAS: 68784-31-6 ZnDTP

Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	29 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,21 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	100 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	10,42 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	50 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	2,1 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	496,4 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2,93 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	198,6 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	11,75 mg/m ³ (homme)

· PNEC**CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités**

PNEC orale	9,33 mg/kg food (.)
------------	---------------------

CAS: 68784-31-6 ZnDTP

PNEC eau (eau douce)	0,004 mg/L (.)
PNEC eau (eau de mer)	0,0046 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	3,8 mg/L (.)
PNEC sol	0,055 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiments (eau douce)	0,07 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiments (eau de mer)	0,007 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC orale	8,33 mg/kg food (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire : N'est pas nécessaire en cas d'utilisation conforme.**· Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Caoutchouc chloroprène

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de > 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection.

· Protection du corps :


Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· État physique

Liquide

· Couleur :

rouge

· Odeur :

caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion :

-39 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

> 207 °C (CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités)

Non applicable

· Inflammabilité
· Limites inférieure et supérieure d'explosion
· inférieure :

Non déterminé

· supérieure :

Non déterminé

· Point d'éclair :

228 °C

· Température d'inflammation :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition :

Non déterminé

· SADT
· pH

Non déterminé

· Viscosité :
· Viscosité cinématique à 40 °C

94 mm²/s

· dynamique :

Non déterminé

· Solubilité
· l'eau :

non ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

· Pression de vapeur :

Non déterminé

· Densité et/ou densité relative
· Densité à 15 °C:

0,952 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé

· Densité de vapeur:

Non déterminé

· Caractéristiques des particules

Pas d'autres informations.

· 9.2 Autres informations
· Aspect:
· Forme :

liquide

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 6)

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOC Suisse	0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	En l'absence d'études sur le produit, il n'est pas possible de se prononcer sur ce point.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

Dans des conditions normales de manipulation et de stockage (voir section 7), le produit est stable.

· **Informations sur la durée de conservation** Le produit est stable.

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles :**

Acides.

Oxydants.

agents réducteur

· **10.6 Produits de décomposition dangereux :**

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral LD50 > 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 > 5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

CAS: 68784-31-6 ZnDTP

Oral LD50 2.900 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 > 5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

· Toxicité par administration répétée

CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral LOAEL (90d) 125 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)

Dermique NOAEL (28d) 1.000 mg/kg bw/day (lapin) (OECD 410)

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

EC50 (statique) > 10.000 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

LC50 (statique) > 100 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)

EC50 (statique) > 100 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)

NOEC (statique) > 10.000 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

NOEC (statique) > 100 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)

NOEC (statique) > 100 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 8)

CAS: 68784-31-6 ZnDTP

EC50	380 mg/l/16h (Pseudomonas putida) (DIN EN ISO 10712)
LC50	46 mg/l/96h (Cyprinodon variegatus) (OECD 203)
NOEC	0,4 mg/l/21d (Daphnia magna) (OECD 211)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT** : Non applicable
 - **vPvB** : Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.
- **Catalogue européen des déchets**

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR/RID, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR/RID, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR/RID, ADN, IMDG**
- **Classe** néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 9)

· IATA	
· Class	néant Pas de produit dangereux.
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales :

- Classe de pollution des eaux :

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.09.2026

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2026

Nom du produit : SPEC-X BIKE 4T STREET 5W-40

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

Phrases importantes

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique :



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

Sources.

Les informations fournies par le responsable de la mise sur le marché constituent la base de la préparation de cette fiche de données de sécurité.